Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le
ID : 029-212900120-20260428-DELIB_13_2026-DE

Département du Finistère

DÉLIBERATION N° 13/2026
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BOLAZEC

Nombre de membres En exercice :	11
Nombre de membres Présents :	11
Nombre de suffrages Exprimés :	**11**
VOTE :	
Pour :	**11**
Contre :	0
Abstentions :	**0**

L'an deux mille vingt-six, le 28 avril à quatorze heures trente minutes, le Conseil Municipal de BOLAZEC, dûment convoqué le 20 avril 2026, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de : Madame JÉZÉQUEL Coralie, Maire
Présents : M. SUET François, Mme LE ROUX Audrey, M. TANGUY Auguste, M. TRIFFAUT Jean-Luc, M. REMY Pascal, Mme COTONNEC Chantal, M. LE CAIGNARD Claude, Mme MANCHEC Isabelle, Mme LOZAC'H Corinne, M. LENCOT Gwénaël,
Secrétaire de séance : Madame LE ROUX Audrey

OBJET : RECRUTEMENTS D'AGENTS NON-TITULAIRES DE REMPLACEMENT

Vu la loi n° 84-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment l'article 3-1,
Considérant que les besoins du service peuvent justifier l'urgence du remplacement de fonctionnaires territoriaux et agents non titulaires momentanément indisponibles, ou du recrutement de personnel à titre occasionnel ou saisonnier, ou de faire appel au service intérim du Centre de Gestion du Finistère,

Madame le Maire, pour la durée de son mandat, propose de recruter, en tant que de besoin, des agents non titulaires, dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 précitée, pour remplacer des agents momentanément indisponibles. Madame le Maire sera chargée de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil. La rémunération sera limitée à l'indice terminal du grade concerné par le remplacement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

Décide d'adopter la proposition de Mme le Maire,
Autorise Mme Le Maire à signer tous documents s'y afférents,
D'inscrire au budget les crédits correspondants.

Secrétaire de séance :

Madame LE ROUX Audrey

Pour extrait certifié conforme,

La Maire,
Madame JÉZÉQUEL Coralie